

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE FLINES LEZ RACHES

L'an Deux Mille vingt-deux le 12 décembre à 18 heures 30 minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de Flines Lez Râches s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la vice-présidence d'Annie MONNIER, Vice-Présidente, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 2 décembre 2022.

Présents : MM. A. Monnier, A. Butruille, C. Ben Lebsir, P. Loquet, N. Rapisarda, D. Deregnacourt, F. Pasbecq, B. Deregnacourt, E. Chemin, J. Delattre

Absent : //

Excusées : MM. A. Goupil
V. Pollet
C. Lambert donne pouvoir à P. Loquet

OBJET : Prise en charge des deux compositions offertes aux aînés lors du repas des aînés

Annie Monnier, Vice-Présidente du CCAS rappelle aux membres de la commission que deux compositions sont remises lors du repas des aînés aux deux aînés de l'assemblée, le jour de l'Ascension.

Il est nécessaire de délibérer pour la prise en charge de ces deux plantes pour un montant maximum de 50 € l'unité.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif de Lille. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits
Pour copie conforme

La Vice-Présidente du CCAS

Annie MONNIER

Publiée sur le site internet le :

Envoyée et reçue en Sous-Préfecture le :